



partage d une succession avec enfant issu d'un premier mariage

Par **gildo**, le **23/04/2011** à **21:40**

Bonjour,

Je souhaiterais si possible être renseigné sur un partage successorale comprenant 2 enfants dont 1 issu d'un premier lit.

Les 2 parents étant décédés, quelle est la part dévolue à chacun?

Merci par avance de m'éclairer.

A bientôt

Par **Claralea**, le **23/04/2011** à **21:48**

Bonsoir, il faudrait savoir l'ordre de décès des parents et lequel avait un enfant d'un premier lit

Par **gildo**, le **23/04/2011** à **22:25**

Merci, je complète ma réponse:

la maman a eu un enfant d'une première union.

L'ordre du décès est le suivant: 2ème époux puis la maman.

Merci de votre réponse

Cordialement.

Par **Claralea**, le **23/04/2011** à **23:09**

Donc la maman a eu un enfant d'un premier lit et un deuxième enfant en commun avec son second époux.

Il faudrait savoir s'il y avait eu une donation entre époux et quel avait été son choix dans la succession de son époux

Est-ce qu'elle n'a fait aucun testament donnant la quotité disponible à l'un des enfants ?

Est-ce que le mari avait des biens propres (qui ne seraient pas partagés avec l'enfant du 1er lit)

Par **Domil**, le **24/04/2011** à **00:02**

Donc comme le dit Clara, il manque des éléments.

Il y a d'abord eu la succession de l'époux. Selon le régime matrimonial, donation, testament, ça va changer la donne mais de cette succession seul l'enfant de l'époux va hériter, éventuellement l'épouse et l'enfant de l'épouse uniquement s'il y a un testament en sa faveur.

Au décès de la mère, les deux enfants héritent selon le testament ou non

Par **gildo**, le **24/04/2011** à **09:27**

re bonjour, je rajoute quelques elements:

il n y a pas de donation ni de testament entre les epoux decedes.

Je precise qu il s agissait d'un regime matrimonial base sur la communaute universelle.

Est ce qu il s'agit bien de la repartition finale entre les enfants de 3/4 et 1/4?

Merci de votre eclairage.

A bientôt

Par **Claralea**, le **24/04/2011** à **12:11**

Vous trouverez surement votre reponse ici <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/vie-a-deux/vd130-la-communaute-universelle.php3>

Par **gildo**, le **24/04/2011** à **19:47**

merci bcq pr votre elairage.

A bientôt

Cordialement